

Les clubs sous la Commune Intervention de Marc Ternant

Les clubs, sous la Commune, s'inscrivent dans la tradition des clubs de 1789 et de 1848.

L'Empire s'installe par le coup d'Etat du 2 Décembre 1851 pour près de 20 ans. Ce régime très autoritaire et corrompu devra pourtant accepter quelques concessions au cours de ses dernières années.

Le 6 Juin 1868, Napoléon III autorise les réunions publiques à condition de ne pas y parler de politique ou de religion. Un commissaire de police siège à la tribune et peut arrêter les séances. Les orateurs parlent par allusions s'inspirant de la méthode de Rogeard dans ses « Propos de Labienus ».

Après la défaite de Sedan, la chute de l'Empire et l'instauration de la 3^{ème} République, le 4 septembre 1870, les clubs explosent : salles de bal, théâtres, café-concert, écoles...

A la veille du siège (17 Septembre 1870), le préfet Kératry ferme les théâtres. Les cafés et salles de concert sont massivement investis. Se développent également des « clubs de plein vent » autour des kiosques à journaux ou des files d'attente des magasins. Les journaux étant lus à haute voix par les citoyens qui savent lire pour ceux qui n'ont pas cette compétence.

Quant aux clubs réunis dans un lieu couvert, il faut acquitter pour le chauffage et l'éclairage un droit d'entrée de 2 à 5 sous (la solde d'un Garde National est de 30 sous). L'excédent finance l'achat des canons. Il n'y a pas de places réservées, la boisson est interdite. Les femmes y sont nombreuses (jusqu'aux trois quarts des présents) accompagnées de leur marmaille.

Durant l'hiver 1870-1871, très rude, le problème récurrent est celui des subsistances.

Dès le mois d'Octobre 1870, la question de la Commune est posée.

Le Gouvernement dit de la Défense Nationale (Marx dira de la « Défection Nationale ») supprime les clubs le 23 Janvier 1871. Les « clubs de plein vent » prennent le relais.

A partir du 18 Mars, les clubs sortent de l'opposition et investissent davantage les arrondissements centraux, chaque club en parrainant d'autres.

A partir du 30 Mars, les églises sont réquisitionnées « afin que l'instruction et l'éducation politique des citoyens puissent se faire et qu'ils soient tenus au courant de la marche des affaires politiques » (Vésinier, le 1^{er} Mai 1871). Cette réquisition des églises est une « originalité » de la Commune. La première église réquisitionnée est « Notre-Dame de la Croix » dans le XX^{ème}. Dans les arrondissements centraux, citons Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Séverin, Saint-Sulpice.

Comment se passe le partage des églises entre les autorités religieuses et les orateurs révolutionnaires ? Pas si mal !

Écoutons un étranger à la Commune, aristocrate chrétien fervent mais esprit indépendant, l'écrivain Villiers de l'Isle-Adam, dans son « Tableau de Paris » !

« Voilà qui est convenu. De cinq heures du matin à cinq heures du soir, les églises sont au clergé. A cinq heures le suisse range la prière, met les vases saints dans l'armoire, déménage le sanctuaire et invite les dévotes à se retirer. A huit heures, entre le peuple.

Dans les premiers jours, il y avait des rencontres fâcheuses. On ne s'était point entendu. La Commune et le catholicisme se heurtaient sur les escaliers. Il s'ensuivait des rixes. Le partage donnait lieu à quelques plaintes. Le tribun qui voyait la chaire fermée était

obligé d'enfoncer la porte ; le prêtre qui, le lendemain matin, ramassait un bout de cigare dans la nef, écrivait une lettre au "Gaulois". Voici que la bonne intelligence s'est rétablie ; chacun se contente de son lot, en attendant mieux, et le ciel s'est, comme d'ordinaire, montré accommodant avec les puissances du jour.

*

Un des plus curieux lieux de réunion est l'église Saint-Nicolas-des-Champs. Chaque soir, vous verrez une foule nombreuse se presser dans la rue Saint-Martin et le long des Arts-et-Métiers ; je vous avertis que ce n'est pas sans quelque peine que vous pénétrerez dans l'église. Jamais les exercices du mois de Marie n'attirèrent tant de fidèles.

Cependant, en vous laissant porter par le flot, vous ne tarderez pas à pénétrer dans le temple. Le spectacle est saisissant. Sous ces antiques voûtes étonnées, qui résonnent d'habitude de chants austères, s'entend le murmure confus de la foule.

Citoyens et citoyennes, les premiers le chapeau sur la tête et le cigare aux lèvres, les secondes, s'appuyant sur les piliers, achevant leur repas du soir, sont entassés dans un épais désordre.

Les lampes allumées n'empêchent pas ces masses de se perdre au lointain dans une ombre mystérieuse. Les chapelles particulières sont envahies, l'ange des fonts baptismaux a un air singulier, et, si vous regardez bien, vous verrez çà et là des statues de vierges et de saints, pareils à des points d'interrogation, avancer craintivement leur visage de marbre.

Leur étonnement est naturel. Dans la chaire, au lieu du prêtre en surplis blanc ou du capucin en robe de bure, un homme est debout, qui la main sur la garde de son sabre, le képi au front, l'écharpe rouge autour des reins, adresse à la multitude un sermon d'un genre nouveau. A bien y regarder, ce sont les mêmes mots qui sortent de sa bouche. Comme le prêtre, cet homme parle de liberté et de fraternité, mais ce n'est plus le même accent, et l'on comprend qu'il n'y attache pas le même sens. Les échos de l'église résonnent d'accents virils et audacieux, oubliés depuis des siècles, et le son des paroles se prolonge comme si chaque angle des murs se les répétait à voix basse.

Lorsque quelque phrase sonore plaît au peuple, il applaudit. Ces bravos, ces cris, ce tumulte, tout simples d'ailleurs, empruntent au lieu je ne sais quoi de solennel et d'étrange. ».